

Présentation du Budget 2012

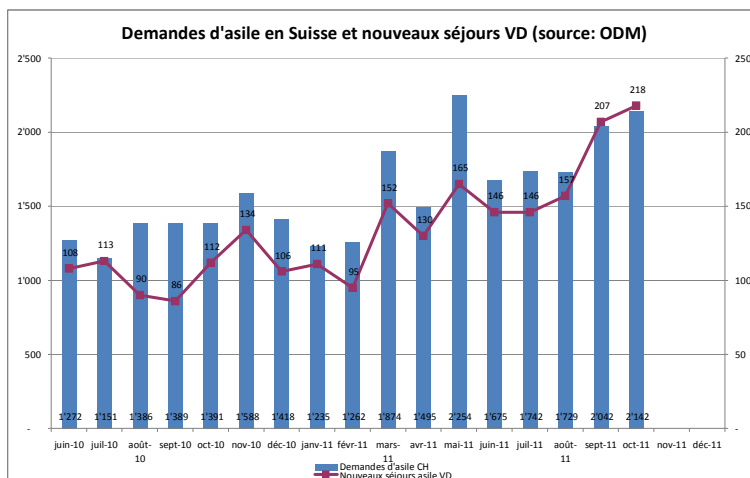
Sommaire

1 LE REFLET D'UNE AUGMENTATION CONSTANTE DU NOMBRE DE MIGRANTS, HÉBERGÉS DANS DES STRUCTURES DE FORTUNE COUTEUSES	2
2 ANALYSE PAR MÉTIER	4
2.1 Direction	4
2.2 Secrétariat général	4
2.3 Encadrement	4
2.4 Hébergement	5
2.5 Assistance	5
2.6 Secteurs	5
3 ANALYSE PAR COMPTE	5
3.1 Financement cantonal des prestations d'assistance	5
3.2 Financement cantonal complémentaires (mécanismes d'ajustement)	5
3.3 Produits d'hébergement	5
3.4 Produits frais médicaux	6
3.5 Autres produits – facturations diverses	6
3.6 Revenus des requérants	6
3.7 Produits divers	6
3.8 Charges d'assistance	6
3.9 Loyer et charges des appartements, centres et locaux	6
3.10 Frais de rénovation (Fonds)	6
3.11 Electricité des appartements, centres et locaux	6
3.12 Frais médicaux	6
3.13 Charges du personnel	7
3.14 Outsourcing surveillance	7
3.15 Frais d'exploitation des programmes d'occupation	7
3.16 Frais de véhicules	7
3.17 Assurances et taxes	7
3.18 Développement et exploitation de l'informatique	7
3.19 Honoraires de tiers	7
3.20 Frais de télécommunication	7
3.21 Frais d'administration divers	8
3.22 Pertes sur débiteurs	8
3.23 Intérêts et frais bancaires	8
3.24 Amortissement des immobilisations	8
3.25 Fonds de rénovation des immeubles	8
3.26 Attribution/Dissolution Ducroire	8
3.27 PP	8

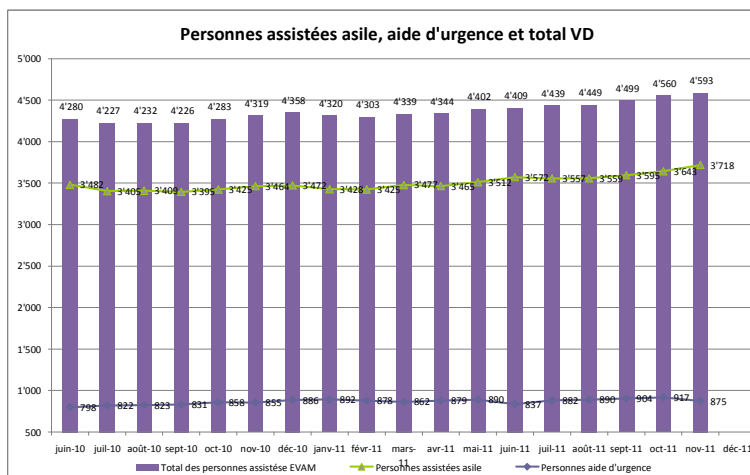
Présentation du Budget 2012

1 LE REFLET D'UNE AUGMENTATION CONSTANTE DU NOMBRE DE MIGRANTS, HÉBERGÉS DANS DES STRUCTURES DE FORTUNE COUTEUSES

Le total du financement cantonal nécessaire pour le budget 2012 est de 15.5 millions supérieur au financement prévu en 2011 ; il dépasse également de 15.1 millions le montant inscrit au budget de l'Etat pour la subvention à l'EVAM.



Ces chiffres reflètent un phénomène qui a débuté au printemps 2011 – et qui n'avait de ce fait pas été anticipé dans le budget de cet exercice – et qui se poursuivra probablement en 2012 : une augmentation du nombre d'arrivées de demandeurs d'asile en Suisse qui, si elle n'est pas spectaculaire, n'en est pas moins soutenue. Elle rend nécessaire une augmentation des capacités d'hébergement. Parallèlement, le recours à l'aide d'urgence est également en augmentation, ce qui exerce une pression supplémentaire sur les besoins en logement.



L'EVAM assiste ainsi 273 personnes de plus à fin novembre qu'à fin janvier 2011. La tendance est encore plus marquée s'agissant des personnes

effectivement hébergées, qui augmentent de 350 sur la même période. Comme les structures d'hébergement collectif étaient déjà occupées à plus de 100% au début de l'année, il a été nécessaire de recourir à l'ouverture d'abris de protection civile (Lausanne, Gland, Le Mont-sur-Lausanne et Orbe, en plus de celui de Nyon déjà en service, dont la capacité a toutefois été diminuée en cours d'année). D'autres structures de ce type devront être ouvertes en 2012. L'effet de cet afflux (et de l'ouverture d'abris de protection civile) sur le budget est important. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, l'exploitation d'un abri est en effet plus coûteuse que celle d'un foyer ordinaire ou de l'hébergement en appartements, pour trois raisons principales :

- Les personnes hébergées en foyer et en appartement touchent 8 francs par jour pour se nourrir. Comme les personnes hébergées en abris ne peuvent pas se préparer elles-mêmes leurs repas, c'est l'EVAM qui doit les leur fournir. Or le coût de la production, du transport et de la délivrance de trois repas par jour revient en moyenne à 28 francs par jour et par personne. Ces repas sont soit achetés à un producteur externe, soit produits par l'EVAM dans le cadre de programmes d'occupation.
- La capacité des abris est généralement limitée à 50 places (80 à Nyon et 66 au Mont-sur-Lausanne) alors que les mesures de surveillance sont plus importantes que celles qui sont déployées dans les foyers ordinaires, dont la taille est supérieure. Un dispositif comprenant comme à Nyon, par accord avec la commune, deux surveillants à l'intérieur du foyer et un à l'extérieur, 24 heures sur 24, nécessite l'engagement de plus de 14 personnes à plein temps.
- Il est admis que les migrants doivent avoir accès à une structure de jour, surtout si l'abri est fermé durant la journée. Pour des raisons de sécurité, il est nécessaire d'y assurer la présence d'au moins deux employés pendant les heures d'ouverture ce qui génère également des coûts importants que l'on ne connaît pas dans les foyers ordinaires.

A ces coûts liés aux conditions d'hébergement s'ajoutent ceux découlant directement de l'augmentation du nombre de personnes à assister, qui passe en moyenne annuelle de 4333 en 2011 à 4622 en 2012 au niveau de la commande de l'Etat, soit une augmentation de 6.7%. Cette population engendre des frais d'assistance supplémentaires.

Pour en revenir à l'hébergement, d'entente avec un groupe de travail désigné par le Conseil d'Etat, c'est une stratégie en trois temps qui est mise en œuvre :

- Dans un premier temps et pour parer à l'urgence, l'EVAM ouvre des abris de protection civile pour garantir que chaque migrant attribué au canton de Vaud dispose d'un lit et puisse être assisté.
- Dans un deuxième temps, l'EVAM développe des projets de constructions provisoires sur des terrains cantonaux disponibles. Actuellement, des projets sont en cours à Ecublens, Eysins et Ollon. Le scénario privilégié est l'adoption d'un plan d'affectation cantonal de durée limitée. Ces constructions permettront dans le meilleur des cas de fermer des abris de protection civile. En cas de poursuite de l'afflux, elles offriront des capacités nouvelles bienvenues.
- Dans un troisième temps, et en tenant compte des prévisions en matière d'arrivées et d'effectifs de personnes à héberger, l'EVAM cherche de nouvelles capacités durables d'hébergement, par location, achat ou construction, afin de disposer des places nécessaires pour remplacer les constructions provisoires. L'EVAM louant actuellement plus de 1250 appartements, il n'y a aucun risque qu'il se retrouve en surcapacité, ces baux pouvant être, si nécessaire, résiliés.

Parallèlement, l'EVAM a pris plusieurs mesures visant à augmenter ses capacités d'accueil sans grands investissements, comme par exemple :

- Réhabilitation d'un immeuble insalubre à Morges, pour lequel un projet de rénovation plus important est bloqué par une opposition des CFF.
- Ajournement de la rénovation d'un autre immeuble, initialement prévue dans le courant 2012.
- Augmentation de la capacité des chambres et aménagement de locaux non destinés à l'hébergement dans les foyers.
- Recherche active de nouveaux objets à louer ou à acheter.
- Récupération plus rapide des appartements occupés par des permis B, y compris lorsqu'il s'agit de familles.

Toujours dans le domaine de l'hébergement, et pour répondre à un souhait du Département des finances et des relations extérieures, une nouvelle méthode d'amortissement des immeubles et de financement des rénovations a été arrêtée. Ainsi, le fonds de rénovation sera dissous au 31 décembre 2011 et l'EVAM empruntera les sommes nécessaires pour financer ses rénovations ; les intérêts seront portés du budget de l'Etat, de même qu'un amortissement de 2% par année de la valeur brute des immeubles, permettant de rembourser les emprunts contractés. Au niveau du budget 2012, ce nouveau mécanisme a pour effet de supprimer les attributions au fonds de rénovation et d'introduire un amortissement des immeubles. Le montant nécessaire aux réfections ne générant aucune plus-value est en outre augmenté, celles-ci étant auparavant en grande partie financées par le fonds de rénovation.

2 ANALYSE PAR MÉTIER

2.1 Direction

Ce poste est en hausse en raison d'une augmentation des attributions aux provisions pour remise en état des foyers loués ; ces provisions supplémentaires concernent les abris de protection civile.

2.2 Secrétariat général

Le secrétariat général regroupe les activités centrales et de soutien aux métiers opérationnels. Son budget est stable à 8.9 millions de francs.

2.3 Encadrement

Le budget de cette unité est en augmentation par rapport à 2011, de 18.1 à 27.3 millions au niveau des dépenses. Cela s'explique entièrement par l'augmentation des arrivées et l'exploitation d'abris de protection civile, qui influencent trois postes principaux : l'assistance en nature s'agissant des repas fournis par un programme d'occupation interne ou des fournisseurs externes ; les charges salariales qui comprennent une augmentation du nombre de surveillants et de personnel d'encadrement pour les structures de jours associées aux abris ; les frais de surveillance mandatée à l'extérieur, également pour la surveillance des abris ainsi que pour une augmentation de surveil-

lance au foyer de Crissier, en raison de l'augmentation temporaire de capacité des trois bâtiments qui le composent.

2.4 Hébergement

Le budget de cette unité passe de 39.4 à 36.2 millions en raison du changement de mode de financement des travaux de rénovation des immeubles, qui ne sont plus portés au budget de fonctionnement. Le poste le plus important, soit les loyers et charges des appartements, centres et locaux, est pour sa part en augmentation. Cela s'explique d'une part en raison de la hausse du nombre de personnes à héberger, et d'autre part parce qu'une partie des frais de réfection, auparavant financés par le fonds de rénovation, devront l'être par le budget ordinaire lorsqu'ils ne génèrent pas une plus-value. La ligne concernant le fonds de rénovation est pour sa part mise à zéro, ledit fonds étant dissous. L'augmentation des charges de personnel correspond aux frais d'intendance des nouveaux abris PC.

2.5 Assistance

L'augmentation des charges de ce poste (de 39.5 à 42 millions) correspond à l'augmentation de la population à assister, ainsi qu'à une augmentation de la consommation de frais médicaux et dentaires. Celle-ci a déjà été observée en 2011, notamment à la suite de l'adoption par l'EVAM du même référentiel dentaire que pour le RI et les prestations complémentaires AVS/AI ; le contrôle des devis est effectué par la PMU.

2.6 Secteurs

Ce poste est stable par rapport à 2011 et ne présente pas de variations notables.

3 ANALYSE PAR COMPTE

3.1 Financement cantonal des prestations d'assistance

Le total du financement cantonal prévu à ce poste reste relativement stable par rapport à 2011 (passant de 88.8 à 89.3 millions de francs). Il ne comprend que les charges ordinaires prévues dans la convention de subventionnement.

3.2 Financement cantonal complémentaires (mécanismes d'ajustement)

Ce poste de recettes tient compte des versements cantonaux sur lesquels l'EVAM peut raisonnablement compter en 2012 au titre des mécanismes d'ajustement prévus à l'article 61 de la Loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA), ainsi qu'aux articles 29 et suivants de la convention de subventionnement. Le budget ne comprend que les mécanismes d'ajustement correspondant à la population effectivement commandée par le Service de la population ainsi que les structures d'hébergement existantes ou dont le besoin a été admis au 1^{er} janvier 2012.

3.3 Produits d'hébergement

Ces produits sont en légère augmentation et reflètent la légère hausse des appartements occupés par des permis B. Leur quantité était en augmentation en 2010, en raison d'une concentration de décisions positives en matière d'asile dans le courant de l'année. Il devrait à nouveau baisser dans le courant de l'année 2011 par la reprise des expulsions des occupants célibataires devant être pris en charge par le Centre social d'intégration des réfugiés (CSIR) ou par un Centre social régional (CSR).

3.4 Produits frais médicaux

La diminution des recettes, qui concerne les frais médicaux de personnes financièrement autonomes, est compensée par une diminution prévue des charges correspondantes.

3.5 Autres produits – facturations diverses

L'augmentation de recettes correspond à la vente de cours de français au CSIR. Ce produit permet de compenser les frais de salaire et de locaux correspondant à cette prestation.

3.6 Revenus des requérants

Ce poste, qui comptabilise les revenus des requérants partiellement assistés, marque une légère diminution. Il est basé sur les observations faites en 2011. Cette tendance peut aussi bien refléter un degré d'autonomie de la population assistée moindre, qu'un passage de personnes partiellement assistées à financièrement autonomes. Au vu de l'observation des charges d'assistance, il semble plutôt que l'on assiste, contrairement à ce qui avait été prévu en 2011, à une augmentation du taux de dépendance à l'assistance de la population concernée.

3.7 Produits divers

Pas de commentaires

3.8 Charges d'assistance

Ce poste est en augmentation, passant de 16.9 à 19.6 millions de francs. Il reflète la hausse du nombre de personnes assistées en raison du nombre croissant de demandes d'asile, ainsi qu'une augmentation du taux de dépendance à l'assistance de la population concernée. La proportion de personnes financièrement autonomes et non assistées est en effet en légère diminution, comme dans la plupart des cantons. Il semble que l'extension des accords européens de libre-circulation des personnes ait pour effet une concurrence accrue sur le marché du travail de la part de travailleurs pour lesquels les démarches administratives sont plus simples.

3.9 Loyer et charges des appartements, centres et locaux

Ce poste est en augmentation, de 22.6 à 26.1 millions de francs, reflet de la hausse du nombre de personnes à héberger, ainsi que des variations sur le poste des frais de réfection d'immeubles en raison de la modification de la méthode de comptabilisation des rénovations.

3.10 Frais de rénovation (Fonds)

Ce poste est à zéro au budget 2012 en raison de la dissolution du fonds de rénovation à fin 2011 pour satisfaire à la nouvelle méthode de comptabilisation des rénovations.

3.11 Electricité des appartements, centres et locaux

Ce poste est en rapport avec celui des loyers et tient compte des observations faites en 2011.

3.12 Frais médicaux

Ce montant couvre l'affiliation à l'assurance-maladie, la prise en charge des forfaits et participations, les frais hors-LAMal et dentaires ainsi que les frais de gestion du courtier mandaté pour gérer l'affiliation. Il est en hausse de 18.8 à 20.2 millions, reflet de l'augmentation de la population assistée et de la consommation médicale.

3.13 Charges du personnel

Ce poste est en augmentation de 4.8 millions de francs par rapport au budget 2011, qui ne comprenait qu'un seul abri de protection civile. Or ce sont actuellement 5 abris et 3 structures de jour qui sont exploitées. Chaque abri nécessite de disposer d'un intendant et de postes de surveillants (partagés avec la sous-traitance) et chaque structure de jour, ouverte 7 jours sur 7, doit disposer de postes d'animateurs, variables en fonction du nombre d'abris desservis et du mode de fonctionnement. L'augmentation de capacité de foyers existants par des moyens de fortune, entraînant le non-respect de conventions passées avec des communes, a également pour effet de devoir augmenter ponctuellement le personnel qui y est affecté.

3.14 Outsourcing surveillance

Ce poste, en augmentation de 3.7 à 6.7 millions de francs, est également le reflet de l'ouverture d'abris de protection civile et du renforcement de la surveillance au foyer de Crissier, dont la capacité a été augmentée. Ce dernier va héberger près de 400 personnes alors que ce sont moins de 260 qui y logent en temps normal. Ce poste tient également compte d'une probable augmentation du tarif horaire à la suite du renouvellement de l'appel d'offres marchés publics.

Pour les abris de protection civile, la surveillance admise et généralement négociée avec les communes est de deux surveillants en permanence pendant les heures d'ouverture.

3.15 Frais d'exploitation des programmes d'occupation

Les programmes d'occupation, qui intègrent une importante part formative et sont liés à des mesures d'aide à la recherche d'emploi, accueilleront davantage de participants qu'en 2011, essentiellement en raison de l'augmentation du nombre de programmes d'utilité publique. Ceux-ci sont organisés en collaboration avec les communes généralement dans les régions où des abris PC ont été ouverts. L'augmentation correspond donc aux indemnités servies et aux frais de transport.

3.16 Frais de véhicules

Pas de commentaires.

3.17 Assurances et taxes

Pas de commentaires.

3.18 Développement et exploitation de l'informatique

Ce poste, qui est stable par rapport au budget 2011 (+ 0.1 million), permet de poursuivre la mise en œuvre du schéma directeur informatique adopté en 2010. Il est prévu en 2012 de poursuivre la sécurisation des prestations d'assistance, avec la nouvelle Commande d'assistance financière, et de terminer l'implantation de la solution pour la gestion de l'hébergement.

3.19 Honoraires de tiers

Ce poste regroupe les honoraires du réviseur ainsi que quelques mandats juridiques, de même que quelques mandats pour des études techniques concernant des locaux loués. Une augmentation des frais de révision a été anticipée en raison de la mise en soumission du mandat qui a été reportée à 2012.

3.20 Frais de télécommunication

Pas de commentaires.

3.21 Frais d'administration divers

Pas de commentaires.

3.22 Pertes sur débiteurs

Ce montant est en diminution. Il concerne les créances de l'établissements envers des requérants d'asile disparus ou envers d'anciens requérants d'asile à l'encontre desquels la poursuite s'est soldée par un acte de défaut de bien. Celui-ci est toutefois réactivé régulièrement afin de récupérer éventuellement les sommes restant dues.

3.23 Intérêts et frais bancaires

Ce poste regroupe les frais liés aux comptes bancaires ouverts au nom des demandeurs d'asile pour le versement de leur assistance ainsi que les coûts du système de paiement easycash pour les personnes en situation irrégulière. Il comprend également les intérêts de l'emprunt effectué pour financer le programme de rénovation des immeubles. Il a été tenu compte d'un nouvel emprunt à lancer en 2012 dans le cadre de l'emprunt garanti par l'Etat destiné aux travaux de rénovation.

3.24 Amortissement des immobilisations

Ce poste est en augmentation, de 0.7 à 1.7 million, en raison de l'introduction d'un amortissement de 2% sur les immeubles propriété de l'établissement, conformément au nouveau système de comptabilisation des frais de rénovation et de valorisation des immeubles.

3.25 Fonds de rénovation des immeubles

Aucune attribution n'est prévue en raison de la dissolution du fonds, conformément au nouveau système de comptabilisation des frais de rénovation et de valorisation des immeubles.

3.26 Attribution/Dissolution Ducroire

Pas de commentaires

3.27 PP

Ce poste comprend les attributions aux provisions ainsi que les charges et produits des exercices antérieurs. L'augmentation correspond aux provisions pour la remise en état des abris de protection civile.